

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Présents : MMES ZAPATA Annie, CATY Francine, BOUILLET Nelly, BUDNY-GALA Lydia et MM. GUILLOT Frédéric, LE GALLIARD Frédéric, VIAL Alain, POUTARD Sébastien, LE COSTOEC Thierry, COTTAZ Gilles, HERITIER Alban, et LARENAUDIE Anthony,

Secrétaire de séance : Mr POUTARD Sébastien

ETAIENT EXCUSES :

DELAGE Patrick donne pouvoir à Mme ZAPATA Annie

BILLON Stéphane donne pouvoir à Mr GUILLOT Frédéric

Ordre du jour :

Commission vie associative :

Marché des producteurs :

Lydia a contacté la Chambre d'Agriculture pour voir avec eux sous quelle forme nous continuerons les marchés en 2024. Une réunion sera programmée en janvier 2024 avec les producteurs.

Noël :

Le repas des aînés a lieu le 16 décembre 2023 à la salle polyvalente. Nous avons eu peu de retour. Il n'y aura pas d'orchestre, la décoration de la salle sera préparée le jeudi. Les colis de Noël sont commandés.

Bulletin Municipal :

La mise en forme est faite par Amandine, il sera imprimé avant les vœux du Maire, à Copie plan. Ils nous manquent des articles.

Le calendrier 2024 d'Evolis sera présent, intégré dans le document. La correction du bulletin sera faite entre le 18 et 22 décembre. Les membres de la commission vie associative pilotait par Frédéric Le Galliard.

Panneau Pocket :

C'est une application à l'usage des habitants, elle permet d'informer les citoyens des activités sur la commune. Elle est déjà utilisée par l'Agglomération du Grand Guéret pour informer la population sur les réseaux eau et assainissement. Le tarif annuel est de 130 € par an, pour deux ans c'est 260 €. Le conseil municipal décide d'essayer l'application pendant 1 an pour l'année 2024.

Tarifs Salle polyvalente et locale associatif :

La location de la salle polyvalente était gratuite deux fois par an pour les associations le week-end.

Il est important que l'information figure sur une délibération récente. De plus la mairie a reçu beaucoup de demandes d'association pour louer la salle en semaine de manière régulière.

Le but de ses associations est de dynamiser la commune et éviter l'isolement. Il sera donc juste demandé un forfait annuel aux associations pour les frais d'électricité.

Le ménage et la remise en état restent à la charge des locataires et des associations. Il faut changer régulièrement les codes des boîtes à clés.

Il est proposé que les états des lieux d'entrée et de sortie soient effectués par la même personne. La procédure prévue à cet effet doit être rédigée par Amandine accompagnée par Alain Vial et Fred Le Galliard. Les notes seront affichées au local associatif.

Le chauffage de la salle polyvalente n'est plus programmé. Patrick Delage doit intervenir.

Une réunion avec les associations communales sera programmée pour leur rappeler entre autres le mode de fonctionnement et leurs obligations lors de la mise à disposition des salles. Les invitations seront envoyées le 21/12/2023.

Commission travaux et finances :

Les dépenses auto financées par la commune en 2023 concernent :
la reprise de concessions,
les travaux d'adressage,
l'acquisition d'une auto-laveuse,
l'achat de tables pour la salle polyvalente
les containers et gastros pour la cantine.

Le plan d'action 2024 joint est validé à l'unanimité.

L'épicerie participative :

Les demandes de subvention sont toujours en cours.

Entretiens :

Mr Poutard va s'occuper du dossier des produits d'entretien, plusieurs devis sont en cours de traitement.

La cure :

Le bâtiment communal va être baissé à 90 000 € nets vendeurs à partir du 1^{er} janvier 2024.

Terrains Meminas :

Il y aura le 14 décembre une réunion pour la viabilisation du terrain communal pour la mise en vente future à 15 € le m² en fonction du coût des travaux. Les frais seront à la charge de la mairie et il sera donc réparti sur le prix de vente. Le propriétaire de la parcelle voisine ne souhaite pas vendre.

Ressource humaine :

Mr Trespeux va partir à la retraite fin février, au 1^{er} mars il sera plus dans les effectifs de la commune.

Mr Cottaz remplacera Mr Trespeux au 1^{er} mars 2024.

Les agents sont invités à un pot le 22 décembre 2023 à la mairie à 18h30. La garderie sera exceptionnellement fermée à 18h30.

La prime de pouvoir d'achat sera de 400€ pour tous les agents éligibles.

Divers :

Mr Fusin Philipe demande s'il peut couper le bois dans un chemin communal. Il faut se renseigner et voir pour un prix forfaitaire.

Le conseil municipal maintient sa décision de ne pas répondre favorablement aux demandes de subventions formulées par des associations.

Evolis va élargir ses compétences. Le conseil municipal doit délibérer à ce sujet. Le vote est effectué favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal 16/10/2023 n'est pas validé, il doit être corrigé.



